**ENQUÊTE PUBLIQUE sur le** Prolongement du projet ferroviaire CEVA (ligne Cornavin – Eaux-Vives-Annemasse).

*Consultation du 27 août au 5 octobre 2012.*

Association **OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie**, membre du bureau des conseils consultatifs de la ville d'Annemasse.
1, place de la Libération 74 100 Annemasse, http://oikoskaibios.monsite-orange.fr

**Deux contributions ont été déposées à Annemasse, le 21 septembre et le 4 octobre 2012.**

…….

Annemasse, le 21 septembre 2012

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kaï Bios dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer sur le projet de réalisation du CEVA.

Nous nous réjouissons de ce projet qui apportera une meilleure qualité de vie dans le Nord de la Haute-Savoie : transports collectifs améliorés, circulation plus fluide et pollution réduite.

Nous avons néanmoins, quelques remarques.

- Nous sommes perplexes quant aux pratiques peu écologiques de Réseau Ferré de France. En effet la presse locale s'est fait l'écho d'épandages massifs de désherbants le long des voies (P.J.).

Le document d'enquête E5, volet 1 page 9/58, mentionne la suppression d'arbres (robiniers, noyers, peupliers et aulnes) dans le cadre de la déviation.
Nous regrettons cette atteinte à la nature.
Ce constat avait déjà été déjà fait quelques années auparavant. Nous avons fait parvenir un courrier dans ce sens à Réseau Ferré de France (P.J.).

- A notre connaissance, les préconisations proposées par Monsieur Charton (P.J.) http://espaceslibres74.skyrock.com/2783061624-CEVA-plus-d-investissement-fluidite-economie-d-energie.html n'ont pas été retenues. Celles-ci permettraient des économies d'énergie substantielles ainsi qu'un confort accru pour les riverains grâce à la couverture des voies.

Lors des premières réunions publiques, la couverture d'une grande partie des voies semblait d'ailleurs acquise. Or, ceci semble remis en cause et c'est regrettable : un trafic soutenu apportera des nuisances sonores considérables.

- Quant à la rotonde, page 7/72 E1 «démolition de la rotonde», pourquoi ce bâtiment témoin du passé industriel et ferroviaire annemassien n'a-t-il pas été entretenu et/ou remis en état.

Grâce au souci d'un suisse pour notre patrimoine, nous en avons heureusement quelques traces sur Internet (P.J.). http://www.yvon59.fr/www_02/2011/mario/rotonde_anemasse/page_01.htm
Un tel édifice aurait pu recevoir par exemple une centrale solaire orientable pour un ensoleillement maximal.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.
Pour l'association, la présidente

En annexe, trois liasses de documents : photos, article de presse. Nos courriers sont en page 2.

……

Annemasse, le 1er octobre 2012
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kaï Bios dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer une deuxième fois sur le projet de réalisation du CEVA.

Dans le cadre de la présente enquête publique, nous soutenons la demande de l'Association AERE (Association Environnement Reignier-Esery) et nous demandons que tous les trains prévus dans le cadre du CEVA en direction de La Roche s'arrêtent en gare de Reignier.
Faute de quoi l'investissement financier et environnemental (déviation du Foron) prévu pour ce grand projet n'auront pas les effets attendus sur la circulation automobile et la qualité de vie. Il faudrait ajouter à cela les perturbations locales inhérentes à ce projet : arrêts de train supprimés sur la commune d'Ambilly, accroissement des nuisances sonores…la liste n'est pas exhaustive.

Merci de nous avoir lu,
Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.
Pour l'association, la présidente
……..

**NOS COURRIERS ET COMMENTAIRES**

*Annemasse, le 6 septembre 2012*
*« Monsieur le Président Directeur Général,*

*L'hebdomadaire le messager du 12 juillet 2012 (ci-dessous) nous informait des pratiques peu respectueuses de l'environnement de Réseau Ferré de France.*
*L'article « L'usage du train, toujours pas vert… » précise « …une ambition zéro végétal ».*
*« Les Trains Désherbeurs à Grand Rendement (TDGR) ….arrosent sur une largeur de 5,70 en pesticide pour éliminer les herbes ».*
*Ainsi 65 000 km de voies seraient traitées de manière bien agressive pour la nature et Réseau Ferré de France contribue à faire conserver à la France son triste rang de 4ème utilisateur de pesticides dans le monde et 1er en Europe.*

*Ces pratiques complètent ce que nous avons observé localement.*
*Entre la voie ferrée et la route, entre Annemasse et Le Pas de l'Echelle, à la sortie d'Etrembières, de nombreux grands arbres ont été sacrifiés.*

*Le long des voies qui longent la rue du Brouaz c'est le même constat. En effet, depuis plusieurs années, les noisetiers qui apportaient un bel ombrage pour la promenade ont tous été coupés. Et la moindre repousse est éradiquée. Un de nos membres avait écrit en 2002 et 2003 à la SNCF et aux autorités, hélas sans succès (P.J.)*
*Il semble régner un profond mépris de l'usager à Réseau Ferré de France.*

*D'autres moyens comme les fauches tardives ou pourquoi pas le désherbage manuel des voies de chemin de fer apporteraient une solution plus respectueuse de la nature.*
*La France vient de dépasser les trois millions de chômeurs. Parmi eux, nous sommes sûrs qu'un bon nombre accepterait de travailler pour votre entreprise.*

*En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à notre courrier, et en espérant un changement profond de ces pratiques criminelles pour la nature et pour l'homme, nous vous adressons, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations respectueuses. »*

**Extrait du précédent courrier de l'un de nos membres :**

*Annemasse, le 3 juin 2002,*
*« Monsieur le Directeur*
*Je me promène régulièrement le long de la voie ferrée, chemin du Brouaz, et il y a une semaine environ, j'ai été très attristée de trouver des noisetiers (il me semble) coupés récemment. Or, l'an dernier déjà, sur la portion de route longeant le parc « Fantasia », toute la végétation avait été l'objet d'une coupe sévère, nous privant d'un précieux ombrage. Je me suis demandée quelle gêne occasionnait ces arbustes, assez éloignés de la voie ferrée.*

*Je m'adresse à vous car la municipalité que j'ai interrogée à ce sujet m'a dit ne pas être concernée.*

*Que faisons-nous de la nature qui nous est généreusement offerte, c'est la vie et partout on trouve mille prétextes pour la supprimer. Les arbres sont précieux pour l'équilibre du climat et l'avenir même de notre planète, et quand ils offrent de l'ombrage au bord du chemin en plus d'un joli paysage, il me semble nécessaire de les préserver. Certes, des iris et autres églantiers s'épanouissent, et je suis ravie qu'ils aient été préservés, mais ils ne remplacent pas le port généreux d'une végétation plus élevée…. »*

A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

Dans la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur devrait poser diverses questions à RFF, dont celles évoquées dans notre courrier.
Nous espérons donc que l'avis des citoyens sera enfin pris en compte, ce qui ne semble pas être l'habitude de l'entreprise. Celle-ci est pourtant habile à mettre en avant le développement durable sur son site
http://www.rff.fr

LE MESSAGER - Genevois
Jeudi 12 juillet 2012

# L'usage du train, toujours pas vert...

**Le débroussaillage des voies ferrées pose question. A quand une solution vraiment écologique ?**

Au passage à niveau d'Etrembières, un fauchage mécanique serait-il envisageable, au moins en bord de route ?

Chaque année, entre mars et juillet, Réseau Ferré de France (RFF) est chargé de nettoyer, sur l'ensemble du territoire Français, 65 000 km de voies et pistes avec une ambition "zéro végétal". La nécessité d'un ballast propre pour l'usage des trains semble évidente, cependant, il est nécessaire d'informer les riverains de voies ferrées ainsi que l'ensemble de la population des moyens utilisés, notamment car le sujet engage la responsabilité publique, la santé de tous et les enjeux environnementaux de notre génération.

La technique industrielle utilise les TDGR (Trains Désherbeurs à Grand Rendement) qui, constitués d'une réserve d'eau et de pesticide, d'une voiture atelier et voiture de cantonnement, pèsent 290 tonnes pour 83 mètres de long. Ces trains parcourent le réseau, à vitesse moyenne de 60 km/h et arrosent sur une largeur de 5,70 m en pesticide pour éliminer les herbes. Selon le magazine Rail Passion n°89 de février 2005, cette largeur de traitement atteint les 17 m sur les triages et voies de service et est de 6,70 m sur les voies grandes vitesses.

Pour notre région du Genevois, il est facile de remarquer l'herbe jaune du passage à niveau d'Etrembières, alors qu'aux alentours le couvert végétal est bien vert. Un témoin se rappelle avoir vu à cet endroit une aberration écologique : *« J'étais dans ma voiture, à l'arrêt, derrière la barrière du passage à niveau, quand j'ai vu ce train pulvérisant copieusement la voie, alors qu'il pleuvait averse. Dans ce cas chacun sait que c'est un pur gaspillage, car le produit est directement lessivé et percole dans la nappe phréatique, pour notre cas il ne faut pas oublier l'Arve juste en contrebas. »* Par ailleurs d'autres questions se posent, en remontant les rails jusqu'à Reignier, l'herbe touchée côtoie des habitations, des champs de blés et de paisibles vaches. Comment s'étonner de retrouver tant de traces de pesticides dans notre alimentation ou s'avouer impuissant face à l'hécatombe des abeilles ?

Selon un document daté de juin 2009, de la SNCF Infra (pour infrastructures) le principal pesticide utilisé est le Diuron. Selon la documentation Ineris, le toxique a la possibilité d'effets irréversibles sur la santé, peut entraîner la mort, est un cancérogène suspecté et est très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit est aussi suspecté d'influences négatives sur les spermatozoïdes.

Le Diuron semble un produit difficile à remplacer quant à son efficacité et il reste en apparence la technique la moins onéreuse pour le traitement des voies ferrées. Déjà interdit par l'Europe en 2007 avant de revenir sur cette décision en 2008, le Diuron est voué à disparaître mais une interdiction soudaine génère une accentuation des pollutions par pesticides dans l'environnement par substitution par d'autres toxiques. La solution à terme est la diminution de la consommation, l'usage 'intelligent' et la recherche d'alternatives réellement écologiques. Un exemple en Languedoc où RFF est associé au Parc Naturel de la Narbonnaise pour un test sur les techniques préventives de maîtrise de la végétation et de traitement raisonné.

**YANN RAPHOZ**

A Bossey-Veyrier, une pulvérisation sur une telle largeur est-elle raisonnable ?

La RD 302 à Reignier : des pesticides à proximité d'habitations et de champs de blés.